



LA SANTÉ : UN MOT, PLUSIEURS DÉFINITIONS

LA SANTÉ ?
La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. *Source : OMS*

LE BIEN-ÊTRE ?
Les éléments du bien-être objectif comprennent notamment les conditions de vie des personnes et des possibilités de réaliser leur potentiel, tandis que le bien-être subjectif provient des expériences vécues par les individus dans leur vie propre. *Source : OMS*

UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ?
L'urbanisme favorable à la santé désigne les pratiques d'aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les trois piliers du développement durable : environnemental, social, économique. *Source : OMS*

ONE HEALTH, UNE SEULE SANTÉ ?
Le concept One Health, c'est penser la santé à l'interface entre celle des animaux, de l'Homme et de leur environnement, à l'échelle locale, nationale et mondiale. Cette manière d'aborder la santé permet de raisonner de manière holistique et de trouver des solutions qui répondent à la fois à des enjeux de santé et environnementaux. *Source : INRAE*



LA SANTÉ MENTALE ?
La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser son potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. La santé mentale ne se définit pas seulement par l'absence de trouble mental. Il s'agit d'une réalité complexe qui varie d'une personne à une autre, avec divers degrés de difficultés et de souffrance et des manifestations sociales et cliniques qui peuvent être très différentes. *Source : OMS*

LA SANTÉ GLOBALE ?
C'est trouver les moyens d'améliorer la santé physique et mentale, de réduire les disparités et d'améliorer la protection contre les menaces comme les pandémies ou le changement climatique. *Source : Faculté de santé, Université Paris Cité, 2022*

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ?
La santé environnementale regroupe les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. *Source : OMS*

L'URBANISME A SOUVENT ESSAYÉ DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

URBANISME HYGIÉNISTE

Les épidémies de peste, de choléra, ainsi que l'insalubrité chronique des villes ont conduit à l'assainissement et l'aération du tissu urbain. La révolution hygiéniste a transformé les sociétés urbaines : grands boulevards, toilettes publiques, réseaux d'assainissement, parcs et jardins... Les innovations se diffusent rapidement par la mise en œuvre d'une politique active de grands travaux portés par les municipalités.

URBANISME FONCTIONNALISTE & DE PLANIFICATION

Les épidémies de tuberculose ont amené à l'aseptisation des logements (aération, luminosité). À la fin de la seconde guerre mondiale, la période de reconstruction s'accompagne d'une demande sociale pour une meilleure qualité de vie. C'est la période de la construction des grands ensembles qui permettent un large accès au confort moderne (eau courante, sanitaires, chauffage central...) et de l'aménagement de grandes zones économiques et commerciales à la périphérie des villes desservies par des grands axes de circulation.

URBANISME DURABLE & RÉSILIENT

Afin de répondre aux enjeux du développement durable, l'urbanisme vise à promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle, le développement des transports collectifs, la gestion alternative des eaux de pluie... Les premiers écoquartiers sont créés comme nouveau modèle d'aménagement urbain. Face aux effets du réchauffement climatique, l'urbanisme doit devenir plus protecteur en luttant contre l'artificialisation de sols et en intégrant les risques d'inondation et de submersion dès la conception des projets d'aménagement. La nature devient une composante de la Fabrique de la ville.

XIX^{ème} siècle

1841 : Loi d'expropriation pour utilité publique. Elle a été votée pour faciliter la résorption de l'habitat insalubre.

1852 : Début des travaux du Préfet Haussmann. Les objectifs sont de faire circuler les flux d'hommes, de marchandises, d'air et de lumière tout en réduisant la misère urbaine.

1883 : Arrêté du Préfet Poubelle qui oblige à mettre les déchets ménagers dans un récipient clos.

Du début au dernier tiers du XX^{ème} siècle

1902 : 1^{ère} loi de santé publique, qui prévoyait des contraintes visant à la salubrité publique et à la solidarité en pesant sur les propriétaires d'immeubles insalubres. Elle décrète la première obligation vaccinale générale contre la variole.

1933 : Parution de la Charte d'Athènes sur la planification et la construction des villes sous l'égide de Le Corbusier. Elle traite des tours d'habitation, de la séparation des zones résidentielles et des voies de transports ainsi que la préservation des quartiers historiques. Création de zones indépendantes pour les 4 fonctions : la vie, le travail, le loisir et les infrastructures de transport.

1973 : Loi dite « d'Orientation Foncière » (LOF) qui a établi en France les principaux documents d'urbanisme qui ont servi à l'aménagement local : Le Plan d'occupation des sols (POS) et le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), remplacés ultérieurement par le Plan local d'urbanisme (PLU) et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

De la fin du XX^{ème} siècle à aujourd'hui

1976 : 1^{ère} loi relative à la protection de la nature. Elle introduit notamment la notion d'espèces protégées et impose en amont de certains travaux ou ouvrages, la réalisation d'une étude d'impact afin de limiter, atténuer ou compenser les effets négatifs sur l'environnement.

2010 : La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) constitue le 2nd volet du Grenelle de l'Environnement. Elle vise notamment à améliorer la performance énergétique des logements, développer les transports collectifs, créer des trames vertes et bleues pour la biodiversité, renforcer la santé environnementale et la gestion des déchets. Elle rend par ailleurs obligatoire l'évaluation environnementale et sanitaire des projets à enjeux.

Aujourd'hui : La loi Climat et Résilience traduit une partie des 146 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. Elle vise à réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience face aux effets du dérèglement climatique, le tout dans un esprit de justice sociale. La loi introduit notamment l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec un premier palier de 50% de réduction de la consommation d'espaces d'ici 2030.

VERS LA GÉNÉRALISATION D'UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ?

Après avoir guidé tout au long du XX^{ème} siècle les politiques d'urbanisme, les questions de santé globale et environnementale redeviennent aujourd'hui centrales dans l'aménagement du territoire.

Comment la ville peut-elle continuer de répondre aux aspirations de bien-être et de bonne santé de ses habitants face aux défis de notre temps ? Comment promouvoir et mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé ? Comment développer une approche holistique des facteurs qui influencent l'état de santé de tous ?

Portée par ces nouvelles questions, l'Agence d'urbanisme de la région nantaise a inscrit dans son Programme Partenarial de Travail l'exploration de la thématique de la santé globale et environnementale.

Cet engagement s'est concrétisé en 2023 par le rapprochement avec l'Observatoire Régional de Santé des Pays de la Loire, nouveau membre associé de l'Auran. L'Agence contribue également au déploiement du projet Synopse, lauréat en 2023 de l'appel à projets France 2030 « Territoires Intelligents et Durables », qui vise en particulier à la création d'un observatoire partenarial de santé environnementale à l'échelle de la métropole nantaise.

Tous les niveaux d'études de l'Agence sont concernés, du projet urbain aux documents de planification. Dans la collection des « illustrés de l'Auran », cette publication s'attache ainsi à présenter de manière pédagogique la notion « d'urbanisme favorable à la santé » et à questionner les leviers mobilisables par les acteurs de la Fabrique de la ville pour agir localement sur les enjeux de santé globale et environnementale.

LE CADRE DE VIE, UNE INFLUENCE DÉTERMINANTE SUR LA SANTÉ

L'aménagement constitue un levier à fort potentiel pour agir de manière préventive et efficace sur le bien-être des populations.

Il est aujourd'hui reconnu que l'état de santé des populations serait déterminé à près de 70 % par leurs modes de vie, leurs ressources sociales et financières et l'environnement dans lequel elles évoluent. Les soins médicaux et la génétique ne seraient impactants sur l'état de santé qu'à 30 %. Cela veut dire que l'environnement naturel et bâti dans lequel les habitants évoluent, la ségrégation spatiale, l'isolement social, le climat, le développement économique, l'accès équitable à une alimentation saine... sont une partie des déterminants qui ont une forte influence sur la santé.

ENVIRONNEMENT

- POLLUTIONS & RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
- DISPONIBILITÉS & USAGES DES ESPACES PUBLICS
- NATURE EN VILLE
- VULNÉRABILITÉS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONFORT & QUALITÉ DU LOGEMENT

MIXITÉ & DIVERSITÉ DES COMMERCES & ÉQUIPEMENTS

AMBIANCES MULTISENSORIELLES

OFFRE SOCIO-SANITAIRE

- ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS
- HÉBERGEMENTS & SERVICES POUR LES PLUS VULNÉRABLES
- OFFRE DE PROXIMITÉ

LES FAMILLES DE DÉTERMINANTS INFLUENÇANT NOTRE ÉTAT DE SANTÉ

- Modes de vie et facteurs socio-économiques : **50 %**
- Génétique : **20 %**
- Environnement : **20 %**
- Offre socio-sanitaire : **10 %**

MODES DE VIE ET FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les modes de vie et les facteurs socio-économiques ont le plus fort impact sur l'état de santé des populations. En effet, l'alimentation, les modes de déplacement utilisés, les pratiques sportives... jouent un rôle prépondérant sur l'état de santé et la qualité de vie. Aussi, les relations avec les autres permettent d'améliorer le bien-être. Bien entendu, tous ces déterminants sont souvent conditionnés par le niveau de vie des habitants.

L'urbanisme peut ici jouer un rôle clé concernant par exemple l'accessibilité aux commerces alimentaires, favoriser les rencontres via des espaces publics ouverts et partagés, ou bien faciliter les parcours à pied pour tous les publics.

ALIMENTATION

COHÉSION SOCIALE ET DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET RÉCRÉATIVES

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Quels que soient le lieu de vie, de travail, les modes de déplacement... les habitants et usagers d'un territoire évoluent dans des environnements intérieurs ou extérieurs plus ou moins favorables à la santé. Ces personnes sont donc à la merci de ces environnements : l'air extérieur est-il pollué ? S'il fait chaud, où sont les îlots de fraîcheur pour s'y réfugier ? Cet environnement permet-il d'entendre le chant des oiseaux, de sentir les fleurs des arbres et arbustes, de voir de beaux paysages ? L'accès est-il garanti à une pluralité de commerces et d'équipements ? Est-ce agréable de déambuler dans l'espace public ? Les logements sont-ils confortables, été comme hiver ?

Les collectivités territoriales, via leurs politiques publiques, peuvent agir en mettant en œuvre un urbanisme favorable à la santé.

Malgré l'ensemble des efforts permettant de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations, ce dernier peut se dégrader. C'est pourquoi il est important que l'ensemble des populations aient droit à un même accès à une offre de santé de proximité telle que des médecins ou des dentistes, mais également que des établissements plus spécialisés puissent répondre aux besoins de santé des personnes vulnérables comme des hôpitaux, maternités ou maisons de retraite.

Aujourd'hui, face à la détérioration de l'offre sanitaire, les collectivités s'organisent pour faciliter l'implantation de maisons de santé, et parfois salarient des médecins et autres professionnels de santé.

DES LEVIERS POUR AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ DANS L'URBANISME

Les relations développées entre les individus structurent la vie sociale et constituent des formes de soutien et des ressources mobilisables en cas de besoin. Lieux symboliques du « vivre ensemble », les espaces publics favorisent le bien-être psychique, physique et social.

VIVRE ENSEMBLE

COMMENT PENSER DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS ET APAISÉS, PERMETTANT DE RECRÉER DE LA COHÉSION SOCIALE ENTRE LES INDIVIDUS, POUR FAIRE SOCIÉTÉ ?



En France, en 2018, on compte 1,3 million d'associations actives. 25 % sont des associations qui relèvent du domaine du sport. 15 % du domaine de la défense des causes, de droits et d'intérêts. 10 % concernent l'action sociale, humanitaire et caritative, l'hébergement social, le médico-social et la santé.

Tissu associatif

En 2022, **20 % des français de plus de 15 ans se trouvent en situation d'isolement relationnel**, soit environ 11 millions de personnes. 80 % d'entre-elles affirment en souffrir.

Lien social

En 2022, dans le cadre de leurs loisirs, 40 % des personnes âgées de 16 ans ou plus sont allées au moins une fois au **cinéma**. 22 % des personnes ont vu au moins un **spectacle** (théâtre, danse, opéra ou concert), et 32 % ont visité au moins un **site culturel** (musée, galerie, monument, site archéologique, ...).

Vie culturelle

La qualité de vie au sein du logement a un impact majeur sur la santé physique et mentale des occupants. Les conditions matérielles (revenus...), de confort (isolation, orientation...) mais aussi d'adéquation avec le parcours de vie (localisation, superficie...) déterminent la capacité de chacun à trouver un logement qui répond à ses besoins.

LOGEMENT

COMMENT LE RENOUELEMENT URBAIN EST-IL L'OCCASION DE RÉHABILITER LE BÂTI EXISTANT ET REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC POUR AGIR FAVORABLEMENT SUR LA SANTÉ ?

Le **radon** est un gaz naturel radioactif présent tout particulièrement dans l'Ouest de la France. À faible dose, il est sans danger, mais il peut s'avérer cancérogène en cas d'exposition dans des espaces très confinés, en particulier au sein des pièces de vie mal aérées.

10 % des décès par cancer des poumons en France sont attribués au radon.



Les personnes précaires cumulent les facteurs de risque et présentent des pathologies à un stade plus avancé que les autres. Par ailleurs, les enjeux de l'**accessibilité de la voirie et des espaces publics** sont primordiaux, car ils concernent non seulement le quotidien des personnes ayant un handicap, mais c'est aussi l'ensemble de la population qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage.

INCLUSION

COMMENT CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE ET PENSER DES ESPACES PUBLICS PLUS INCLUSIFS, EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES ?



En France, **4,2 millions de personnes sont mal-logées** dont 330 000 personnes sans domicile fixe. 12,1 millions de personnes sont fragilisées financièrement par rapport à leur logement.

Mal logement et sans-abrisme

En France, **17,3 % des résidences principales sont considérées comme des passoires thermiques**, soit 5,2 millions de logements. Depuis 2023, les logements les plus énergivores sont interdits de location.

Précarité énergétique

La grande précarité en France touche plus souvent les jeunes adultes, les personnes seules, les familles monoparentales et les immigrés. **2,3 millions de personnes sont dans une précarité extrême** : elles vivent avec 660 euros maximum par mois et, pour la moitié d'entre elles, avec moins de 520 euros.

Inégalités sociales

Entre 2009 et 2020, en France métropolitaine, le **nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus a augmenté de 23,5 %**.

Personnes âgées

En 2021, **6,8 millions de personnes** de 15 ans ou plus vivant à leur domicile déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive. 3,4 millions déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles en raison d'un problème de santé.

Personnes en situation de handicap

Les activités économiques de consommation ou de production peuvent avoir des impacts négatifs sur les territoires et les humains. Pour pallier à ces effets négatifs, **l'économie régénérative et à impact positif** vise à mettre les facteurs humains et environnementaux au cœur des enjeux de développement économique.

ÉCONOMIE & EMPLOIS

COMMENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PEUT-IL ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES LIÉES À LA SANTÉ, ET AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS ET L'ENVIRONNEMENT ?

Accidents du travail

Plus de **600 000 accidents du travail** par an en France dont 700 décès. Les travailleurs les plus exposés sont les nouveaux embauchés, les intérimaires, les travailleurs détachés... Ils occupent les emplois avec les conditions de travail les plus difficiles.

CO₂

Chômage et accès à l'emploi. Au troisième trimestre 2023, le taux de chômage se situe à **7,4 % de la population active en France** (hors Mayotte). Parmi les chômeurs, 539 000 personnes sont en recherche d'emploi depuis au moins un an.

Pollutions et déchets

Les établissements de dix salariés ou plus de l'industrie manufacturière génèrent près de **14 millions de tonnes de déchets par an**. 82 % des déchets banals sont triés, dont 77 % orientés vers des filières de valorisation.

CLIMAT & RESSOURCES

COMMENT S'ADAPTER AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES ET ANTICIPER LES TENSIONS NOUVELLES SUR LES RESSOURCES, TOUT EN GARANTISSANT LEUR ACCÈS POUR TOUS LES HABITANTS, ET POUR TOUS LES TERRITOIRES ?

Les canicules plus fréquentes et plus intenses, la perturbation du cycle de l'eau avec plus de fortes précipitations mais aussi plus de sécheresses, les tempêtes et les orages... comptent parmi les **impacts du réchauffement climatique sur les territoires**. Ils constituent un facteur de risque pour la santé environnementale des habitants, en particulier pour les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, maladies chroniques...).

Espèces envahissantes. Au premier janvier 2023, ce sont **71 départements** où l'installation du moustique tigre a été détectée (contre 19 en 2003). Plusieurs foyers de transmission autochtone de dengue ont été identifiés en France durant l'année 2023.

Eau potable & sécheresse. Durant l'été 2023, plus de **100 communes ont été privées d'eau potable en France**, concernant près de 30 000 personnes.

Le développement de **mobilités plus durables** (marche à pied, vélo, transports en commun, ...) constitue un levier pour améliorer la santé physique et mentale. L'utilisation des transports motorisés contribue quant à elle à l'augmentation de l'exposition à des nuisances environnementales.

Vagues de chaleur

Les **canicules** qui ont touché la France pendant l'été 2023 ont **causé la mort de plus de 5 000 personnes**. Les plus de 75 ans sont les plus concernés. L'année 2023 a été la plus chaude enregistrée après 2022.

DÉPLACEMENTS

COMMENT NOS MODES DE DÉPLACEMENT PEUVENT-ILS ÊTRE PLUS ACTIFS AFIN DE RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE À LA VOITURE INDIVIDUELLE, EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE TERRITOIRE ?

En France, en 2020, **70 % des déplacements domicile-travail se font en voiture** : ce chiffre est stable depuis 2009.

Voiture individuelle

Les transports restent la **première source d'émissions de gaz à effet de serre** en France (31 %), devant l'industrie et l'agriculture (19 % chacun). **La voiture individuelle est responsable de plus de la moitié (53 %) des rejets du secteur des transports.**

Pollution atmosphérique



95 % de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou un temps trop long passé en position assise. La sédentarité peut augmenter certains risques tels que les maladies cardiovasculaires, certains cancers, le diabète de type 2, la dépression ou bien l'anxiété.

Sédentarité

En France, ce sont près de **24 000 communes** dont l'offre de services et d'équipements est jugée insuffisante.

Aménités urbaines

QUEL NIVEAU MINIMUM D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX COMMERCES, AUX SERVICES ET AUX ESPACES VERTS POUR VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ ?

ÉQUIPEMENTS & SERVICES

La France compte près de **300 000 points de vente dans le commerce de détail, dont un tiers dans le commerce alimentaire**. La fréquentation des commerces de centre-ville a chuté de 39 % entre 2013 et 2021.

Commerces de proximité

Environ 3 % de la population, soit **1,7 million de personnes**, font partie des moins bien lotis en termes d'accessibilité à la fois aux médecins généralistes, aux infirmiers et aux masseurs-kinésithérapeutes. Les trois-quarts de ces personnes vivent dans des territoires ruraux.



Accès aux soins



Scannez ce QR code pour consulter nos sources